

BLAGNAC, QUESTIONS D'HISTOIRE

An aerial photograph of the town of Blagnac, France. The image shows a dense cluster of buildings with red-tiled roofs. A prominent church spire is visible in the center. The town is surrounded by greenery and a parking lot is visible in the foreground.

- Blagnacais décorés au XIX^e siècle
- André MOT, dernier Résistant blagnacais
- Une place devant l'église
- Durandal

Une place devant l'église

Après la Révolution et l'Empire, les Blagnacais se préoccupent à nouveau de leur église fort négligée durant ces périodes. À leur demande maintes fois réitérée, la municipalité envisage enfin en 1818 la mise en valeur de l'édifice, trop caché par la configuration du Blagnac d'alors, héritage de l'époque médiévale.

Pour « dévoiler » cette église, nichée au milieu des habitations, l'acquisition par la commune de quelques maisons et leur démolition s'avèrent nécessaires.

Mais il faudra plusieurs décennies et les efforts des municipalités successives pour qu'une place digne de ce nom voie le jour devant l'église et rende celle-ci vraiment visible.

1) Une église cachée

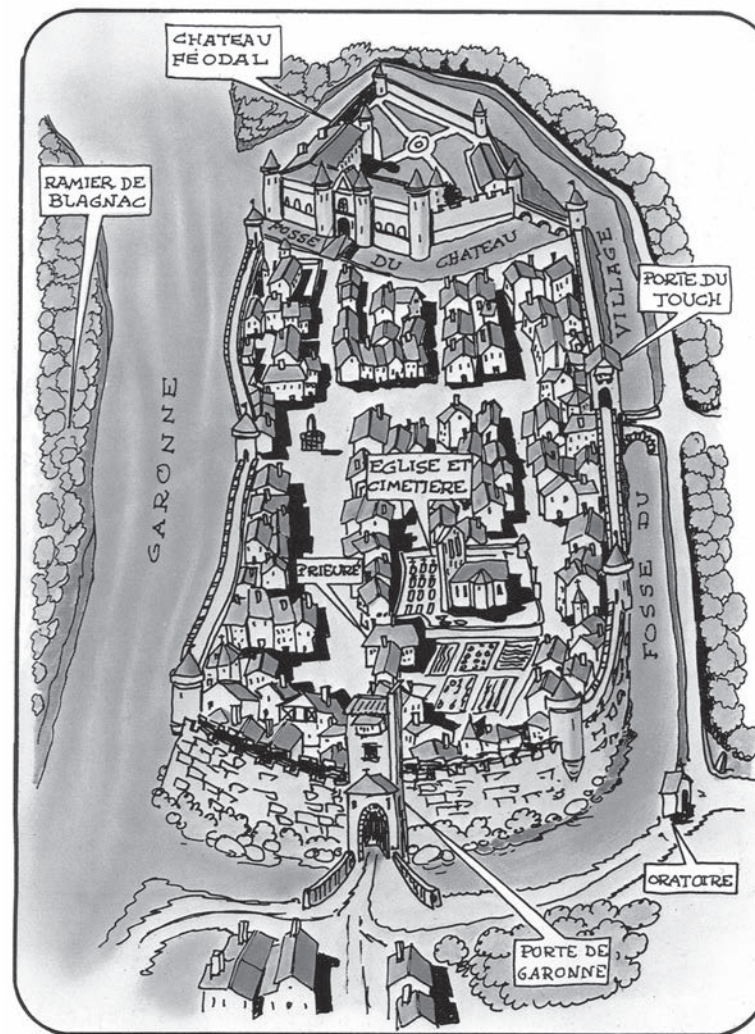
Au Moyen-âge et sous l'Ancien Régime, le « fort » de Blagnac ressemble à de nombreux autres villages. Les habitations, entourées d'un rempart bordé d'un fossé et au pied duquel coule la Garonne, se serrent autour de l'église qu'elles dissimulent.

Deux portes, percées dans le mur d'enceinte aux extrémités de la plus longue et de la plus large des rues, permettent l'entrée ou la sortie du bourg.

Le château, demeure du seigneur, s'élève au sud jusqu'aux guerres de religion au cours desquelles, entre 1562 et 1572, il aurait été détruit par un incendie. Le baron, Jean Devoisins, le reconstruit plus modestement, à l'opposé, sur la place de l'Abbé Amouroux actuelle. Un prieuré (voir n°262 du plan de Blagnac vers 1740) appartenant au Chapitre de Saint-Sernin de Toulouse complète le décor. Le cimetière jouxte à la fois ce prieuré et l'église qu'il entoure.

Le plan cavalier de 1320 qui figure dans *l'Histoire de Blagnac* de Bertrand Lavigne, peut-être imaginé, paraît toutefois plausible même si la source reste inconnue. Il donne une idée de Blagnac au Moyen-âge et diffère peu du plan cadastral du XVIII^e siècle. Sur ce dernier, l'église dont l'architecture a changé (remplacement du clocher-mur

►
Plan cavalier
de 1320
tel qu'il est
représenté dans
les premiers
FORUMS
des années
1980



par le clocher actuel...), reste toujours d'un accès peu commode.

Dans les années 1780, se produit un événement qui modifie les abords de cet édifice : le cimetière, sur l'injonction de l'archevêque Loménie de Brienne, quitte la proximité de l'église pour se retrouver loin du village... à son emplacement actuel.

2) Premiers dégagements

Malgré le déplacement du cimetière, le 27 octobre 1818, le maire, Gervais Gaillard, et les conseillers municipaux, se conformant à l'avis des « administrés » déplorent que « l'église située au milieu de la ville soit masquée par un allentour de maisons » et remarquent « que les étrangers qui viennent dans ces lieux sont souvent dans les pires difficultés pour trouver l'entrée de cet édifice ».

Ils pensent qu'il faut « démolir de vieux bâtiments au petit coin près la croix donnant à l'allée royale » (aujourd'hui boulevards) pour faire correspondre cette entrée « à la rue de l'Oratoire (rue Lavigne actuelle), former une rue régulière et de largeur suffisante » et surtout « pour qu'une place précède l'entrée de l'église... »

> 1820

Gervais Gaillard ne réalise pas ce projet peut-être par manque d'accord avec les propriétaires des vieux bâtiments et granges à acheter et parce que, pour cet achat, l'autorisation du gouvernement est obligatoire. Par contre il réussit, en 1820, à faciliter l'accès à l'église par la Grande Rue du village : il fait élargir la ruelle longeant l'ancien prieuré et qui « par une ligne droite vient arriver au porche de l'église ».

Pour cela une partie de cet ancien prieuré, domicile, en 1820, de Bernard Puges, tailleur d'habits blagnacais, doit être sacrifiée et donc achetée par la commune. Les déclarations de cet artisan pour prouver qu'il en est bien le propriétaire, révèlent l'histoire de ce bâtiment depuis qu'il n'appartient plus au clergé.

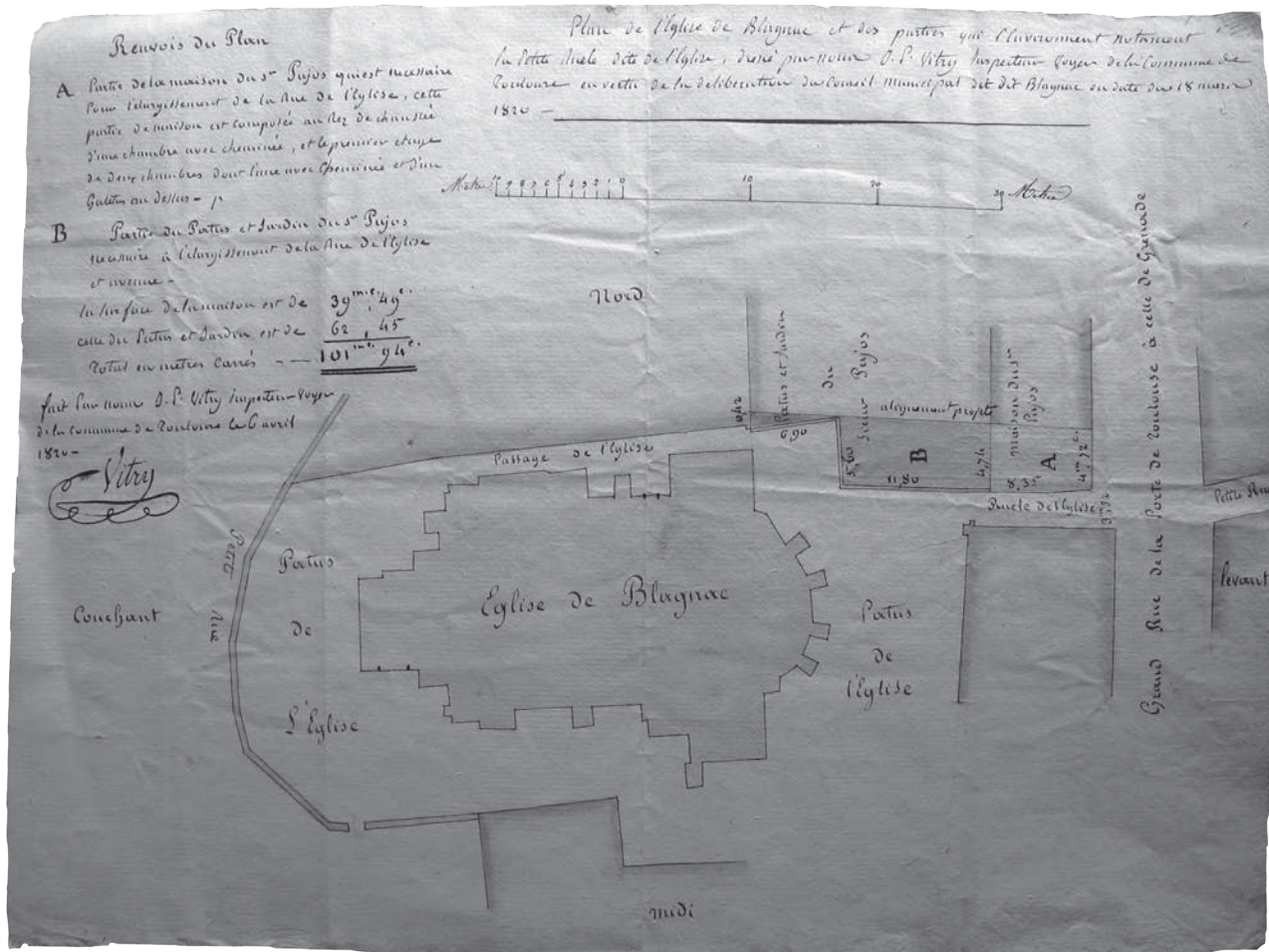
Lors de la Révolution française de 1789, les possessions ecclésiastiques

sont vendues à des particuliers comme « biens nationaux ». Bertrand Marques acquiert « du Gouvernement » ce prieuré, le 5 février 1792, « suivant l'adjudication par l'administration du district de Toulouse ». Il le revend quatre mille francs, le 2 janvier 1807, devant Maître Gervais Gaillard notaire impérial, à Bernard Puges qui, en 1820, le possède donc en toute légalité. Cet acte contient la description de ce prieuré formé « d'une maison avec chai, grenier, écuries, engard et entiers bâtiments avec tout ce qui est cloué et le patus et le jardin où il y a un puits formant un corps (...) situé dans le milieu du village confrontant du levant la Grande Rue du village, midi le coin qui va à l'église et le ci-devant cimetière, couchant maisons de Pierre Montbrun, de Debax, d'Étienne Bosc, de Bernard Capus, septentrion maisons de Jean Couture, tonnelier, de Jean Samazan et autres... »

Le 6 avril 1820, Jean-Pierre Vitry (moins connu que son fils Urbain : 1802-1863), inspecteur voyer de la ville de Toulouse, dresse le plan de la partie que la commune désire acquérir. Le 17 avril suivant, le préfet demande « à ce qu'il soit procédé à une estimation ». Deux experts, Gervais Laux, charpentier, et François Rocolle, maçon, « dûment patentés », s'en chargent, le 28 avril, « selon leur lumière et conscience ». Ils concluent que « la partie abandonnée par le Sieur Puges à l'utilité publique » d'une superficie totale de « cent un mètres carrés quatre-vingt-quatorze » vaut « six cent quatre-vingt-dix-neuf francs quatre-vingts » en incluant la somme que le vendeur devra déboursier pour reconstruire les murs selon le nouvel alignement.

Le 30 août, une ordonnance royale, transmise le 26 septembre par le préfet de la Haute-Garonne, autorise la commune à acheter, sur la base des estimations des experts, « un emplacement sur lequel se trouve une partie de la maison du vendeur qui sera démolie pour servir à l'élargissement d'une rue ».

Le 6 octobre 1820, la transaction s'effectue devant Gervais Gaillard, notaire royal (son titre suit les aléas de l'Histoire). Le receveur de Blagnac verse à Bernard Puges la somme convenue « en espèces d'or, d'argent, monayes ayant cours à ce jour provenant des ressources ordinaires de la commune ».



démolition des derniers pans « de la muraille » servant quarante ans plus tôt de clôture au cimetière déplacé depuis. Ils constatent, avec justesse, que « construite pour que les bestiaux ne foulent pas les cendres des morts » elle « est devenue inutile et rend la rue qui la borde tellement étroite qu'à peine on peut passer avec une charrette » et qu'avec sa destruction « la voie sera libre et la localité beaucoup plus agréable ».

La destruction totale de ce mur déjà percé de quelques ouvertures pratiquées par les habitants pour faciliter leurs déplacements, dégage les abords de l'église et une place, aux dimensions certes réduites, se dessine à l'arrière et surtout devant cet édifice.

> 1842-1843

Le 4 août 1842, le maire et le conseil municipal demandent au préfet la permission d'acquérir un terrain de cent soixante-neuf mètres carrés appartenant aux Sieurs Rocolle Jean, docteur en médecine, et Jacques Bonnemaïson et provenant de la succession de Bernard Puges « afin d'isoler l'église paroissiale ».

Le 1^{er} octobre suivant, le maire, Jean-Louis Miquel, fait procéder « à la levée d'un plan et à l'estimation des deux propriétés » par les experts Jean Rocolle et Pressac cadet. Le premier « nommé par le maire, le second par Messieurs Bonnemaïson et Rocolle ». Ceux-ci « se transportent sur les lieux » et après « mesurage, recon-

naissent » que le terrain de Jacques Bonnemaïson « égale soixante-seize mètres carrés de surface et celui de Monsieur Rocolle quatre-vingt-treize mètres carrés ».

D'après eux, la propriété de ce dernier « tant par sa position que par son emplacement paraît être une des mieux situées du village » et, de plus, « le dit terrain est complanté d'arbres fruitiers avec un puits mitoyen entre lui, le Sieur Anglade et le Sieur Double Joseph ». Pour ces raisons,

Ce passage existe toujours entre la rue de Vieux-Blagnac et la place Intérieure de l'église.

> 1823

En juin 1823, le maire Arnaud Lavigne et les conseillers décident la

▲
Future place
de l'église
en 1820

elle a une plus grande valeur que celle de J. Bonnemaïson « dont le terrain, au contraire, n'est qu'un sol aride, sans arbres, sujet par sa position à recevoir les eaux de la toiture de l'église, ce qui lui occasionne un dégât considérable, car entre sa propriété et le mur de la dite église il existe un bourbié ou cloaque de huit mètres quatre-vingt-dix centimètres de longueur sur un mètre vingt-cinq centimètres de largeur qui lui est très préjudiciable ». Jean Rocolle se réserve « la tuille courbe d'un petit réduit ou étable construit en torchis existant sur sa propriété » et Jacques Bonnemaïson « les matériaux d'un hangard construit en tuille crue et recouvert en tuille canal d'une longueur de six mètres cinquante centimètres sur deux mètres quatre-vingt-cinq centimètres de largeur » lui appartenant.

En conclusion, les deux experts estiment la parcelle de Jean Rocolle à « 4 francs 04 centimes le mètre carré soit un total de 375 francs 72 centimes » et celle de Jacques Bonnemaïson à « 2 francs 64 centimes le mètre carré soit 200 francs 64 centimes en tout ».

Le préfet, le 25 mars 1843, après l'enquête faite par son délégué, le 5 février précédent, donne son accord pour cet achat dont le montant s'élève à cinq cent soixante-seize francs trente-six.

En fait, ce terrain se situe dans le prolongement de celui acquis en 1820.

> 1848

Dans la délibération du 2 juillet 1848, le maire, Bertrand Lavigne, propose aux conseillers municipaux qui acceptent sans réticence, de continuer à dégager les abords de l'église par la démolition du mur des Berres*. Déjà en 1829, ces « Berres » posent problème au maire, André Laporte, et au conseil municipal. En effet, ils remarquent que : « la Berre forme un cul de sac qui permet aux habitants d'y déposer sans être aperçus des tas de choses qui non seulement par suite du temps dégraderaient le mur de l'église mais encore y entretiendraient un foyer de putréfaction d'où s'élèverait du gaz infect qui se répandrait dans une partie du village ainsi que dans l'église... » Mais, pourtant conscients qu'il est « de toute nécessité de remédier » à cet état de fait, ils se contentent d'inciter les Blagnacais à plus de propreté, sans succès apparemment.

Bertrand Lavigne prend donc une mesure nécessaire et radicale.

Le 25 octobre 1848, alors que la démolition de ce mur touche à sa fin, la Fabrique envoie un huissier « pour la suspendre et remettre les choses dans leur premier état ».

Le « citoyen » maire a « cru devoir faire continuer l'œuvre commencée et ne pas donner ainsi une espèce de raison aux inqualifiables prétentions du Conseil de la Fabrique, prétentions qui surgissent à tout propos, entravent l'administration et ne tendent à rien moins qu'à s'emparer de l'église et de tout ce qui s'y rapporte de près ou de loin ».

L'opposition de la Fabrique à ce maire, républicain convaincu, peut se comprendre même si le « citoyen » préfet a approuvé son initiative qui a pour but de dégager l'église du côté nord.

Bertrand Lavigne pense agir dans l'intérêt des Blagnacais car « l'isolement de l'église poursuivi par les administrations successives avec une louable persévérance » et qu'il continue « doit donner aux habitants la faculté d'aborder le puits qui existe dans le jardin que la commune a acquis des héritiers Puges ».

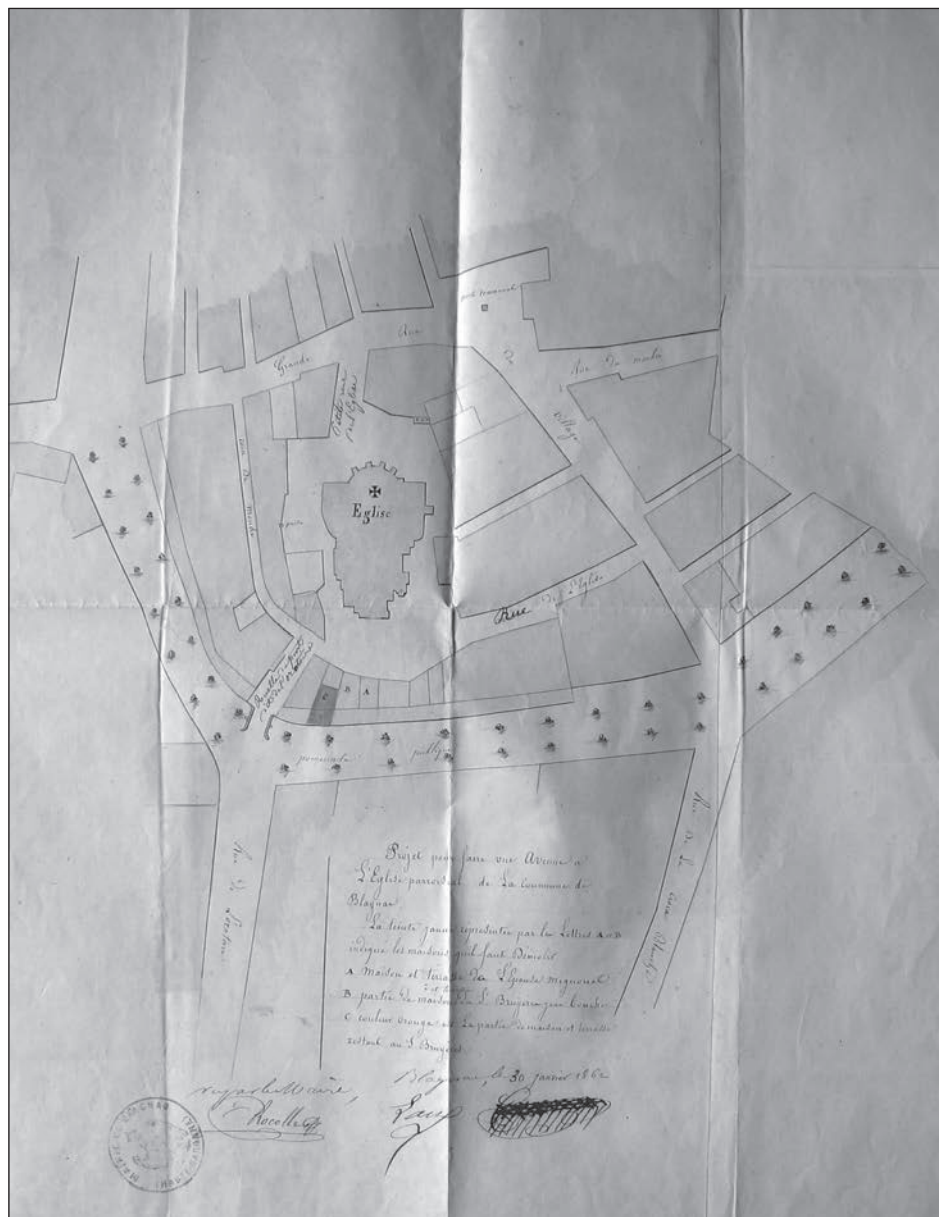
En cette fin d'octobre 1848, ce travail « entièrement achevé » dépasse de quinze francs le crédit alloué « à cause d'un mur auquel on ne s'attendait pas ». Il a donc fallu le reconstruire « sur dix mètres carrés pour rendre plus difficile la pénétration dans l'église et régulariser les lieux ».

L'absence de schéma rend difficile la représentation des Berres, de leur démolition et de la reconstruction du mur même si le but recherché par Bertrand Lavigne se devine aisément : désenclaver l'église pour faciliter la circulation autour de ce monument rendu plus visible et supprimer les dépôts d'ordures.

3) Vers une vraie place

Les travaux destinés à éliminer tout ce qui dissimule l'église se poursuivent et s'intensifient sous le Second Empire.

Dès mai 1854, le maire, Jean Rocolle, projette de faire dresser « un plan d'alignement aux alentours de l'église » par l'Agent voyer cantonal de Grenade pour que « les riverains ne soient pas libres de construire



▲
Projet pour faire une avenue devant l'église (1862-1863)

ou reconstruire » après les acquisitions faites par la commune « pour isoler l'église en la débarrassant de jardins et maisons » tombés ainsi dans le domaine public.

Le plan devient réalité neuf ans plus tard, le 20 janvier 1863. Jean Rocolle, à la fois géomètre et maire, le réalise et le fait signer par son adjoint. Durant tout ce temps, les Blagnacais approuvent et respectent la volonté du maire.

> L'avenue de l'église

Les municipalités précédentes se sont surtout préoccupées des côtés nord et est de l'église. Subsistent maintenant devant l'édifice les maisons accolées autrefois au rempart détruit vers 1831. En 1862, le maire et les conseillers ont l'intention d'acquérir toutes celles qui masquent l'église « que les visiteurs ne peuvent trouver qu'en demandant aux habitants ». Le 11 mai, ils décident de commencer par en acheter trois, face à la rue de l'Oratoire, de les démolir pour élargir la rue dite « du pont de l'Oratoire » et en faire une « avenue ». (Déjà en 1818, Gervais Gaillard avait eu la même idée).

Le 1^{er} février 1863, ils arrêtent leur choix. Il s'agit, en fait, de deux maisons, celle de Julien Avezac, marchand mercier, et celle de la veuve Montbrun née Mathieu, et d'un terrain situé entre « la promenade et la maison Avezac » appartenant à Marie Delmont, épouse de Guillaume Higounenc, charcutier, rue Pargaminières à Toulouse.

Le 9 mai 1863, le préfet charge le maire de Cornebarrieu, J. Malefette, « de procéder à une enquête de commodo et incommodo pour s'assurer de l'utilité publique du plan d'alignement dans le quartier de l'église ».

Ce commissaire enquêteur écrit au maire le 22 mai pour le prévenir de sa venue les 8, 9 et 10 juin « depuis sept heures jusqu'à dix heures du matin pour recevoir les dires et les observations » qui pourront lui être fournis. Le maire prévient « ses administrés » par tous les moyens possibles : affiches, son de trompe...**

Pour que le dossier envoyé à la préfecture soit complet, le 18 janvier 1864,

Jules Jullian, architecte de Toulouse, délégué par le préfet, lève le plan des trois futures acquisitions et présente le procès-verbal de leurs estimations.

Ses honoraires s'élèvent à quatre-vingt-deux francs. Ils comprennent ce travail plus « *neuf vacations à huit francs l'une, les frais de voyage de dix kilomètres aller et retour à six francs le myriamètre et de séjour* ».

Les détails donnés dans son procès-verbal vont des matériaux utilisés pour chaque mur (briques entières, briques taillées, briques et cailloux, pans de bois et briques, pisés), aux menuiseries, en principe en bois blanc tout comme les planchers et les escaliers (ces derniers d'ailleurs en mauvais état chez la veuve Montbrun), jusqu'au nombre de cheminées et « *d'hévières (sic !)* » ainsi qu'à la surface du terrain. Le tout avec « *cubage, métrage* » et valeur.

Il conclut en évaluant la maison de Julien Avezac à trois mille deux cent quarante-sept francs quarante-deux, celle de la veuve Montbrun « *aujourd'hui possédée par la Dame Lussan veuve Debax en suite d'un échange fait entre elles* », à six cent quatre-vingt-cinq francs cinquante-huit et le petit terrain de treize centiares délimité par « *un mur de maçonnerie* » appartenant à G. Higounenc, à cent quatre-vingt-six francs.

Dès le 7 mai 1864, Guillaume Higounenc accepte, au nom de son épouse, de céder le terrain pour la somme estimée par l'architecte. Par contre, la veuve Debax réclame neuf cent cinquante francs. Les conseillers municipaux « *considérant qu'il importe pour le projet de commencer par abattre cette maison qui masque entièrement l'église se trouvant placée en regard de la petite rue du pont dit de l'Oratoire (...)* » décident qu'« *il convient de faire le sacrifice* ».

Cette dame, satisfaite, déclare, le 19 août 1864, « *vendre la maison acquise de la veuve Montbrun pour neuf cent cinquante francs* ».

De même, Julien Avezac ne s'empresse pas d'accepter l'offre, pourtant avantageuse, de quatre mille francs faite par le maire « *dans l'unique but d'éviter les formalités d'expropriation* », au contraire, il en exige deux mille supplémentaires.

La municipalité juge sa demande « *exagérée* » et pense s'être montrée généreuse pour une habitation « *dont les murs extérieurs sont en*

grande partie construits en tuile crue, en même temps que les planchers et l'escalier sont bruts et très légers et que une partie des fondations du mur nord est à découvert ». Elle reste donc sur sa position et décide de « *provoquer irrémédiablement l'expropriation pour cause d'utilité publique* » de cette maison.

Le paiement du prix de ces acquisitions « *sera pourvu au moyen des cinq mille quatre cents francs alloués par l'article 4 des chapitres additionnels au budget de 1864* ».

> Acquisitions des autres maisons

Les raisons pour ne pas donner gain de cause à J. Avezac ne manquent pas. Le montant des dépenses concernant le dégagement des abords de l'église lié « *aux nécessités pressantes de la circulation et de la salubrité* » avoisine les vingt mille francs. Difficile de l'augmenter pour satisfaire un seul Blagnacais !

L'administration locale sait « *qu'en même temps elle a à faire construire une nouvelle mairie, une maison d'école et à repaver (...) deux grandes rues qui sont dans un état impraticable* ».

Ces projets « *dont l'exécution est urgente, indispensable plongent la commune dans un avenir des plus onéreux* ». Aussi « *dans une situation si difficile* » elle pense avoir fait le maximum « *en offrant au Sieur Avezac pour sa maison une somme qui est le double de la valeur réelle du bâtiment* ». S'il était le seul, la municipalité aurait pu « *faire un plus grand sacrifice* » mais, pour mener à bien le projet elle « *a encore à traiter avec douze autres propriétaires qui ne manqueront pas de baser leur demande sur l'indemnité accordée au Sieur Avezac (...)* ». Dans ce cas « *elle serait forcée à son plus grand regret de renoncer au projet qui ruinerait à jamais la commune* ».

Pour tous ces motifs dont elle fait part à l'autorité supérieure, elle ne change pas d'attitude envers J. Avezac.

Le préfet, « *autorité supérieure* », approuve le percement de l'avenue de l'église mais, ne semble pas très convaincu de « *l'utilité publique* » du dégagement total des abords de l'édifice.

PLAN D'ALIGNEMENT

Des Alentours de l'Eglise
De Blagnac

Departement De la haute garonne
Commune De Blagnac

Legende

- B. Maison en briques crues
 - B. Maison en briques cuites
 - P. Maison en pierre de taille
 - E. Maison avec enduit blanc
 - E. Maison à un étage
 - E. Maison à deux étages
 - M. Maison en bois de charpente
 - M. Maison en bois moyen de charpente
 - C. Maison en maçonnerie crue
- Les lettres B. indiquent les maisons
les lettres P. indiquent les remises
les lettres E. indiquent les maisons qui sont
en état de reconstruction
les lettres M. indiquent les projets

L'échelle est de cinq toises pour un mètre



Dirigé par le Sous-Préfet
à Blagnac le 22 novembre 1863
Huchard

Vu par le Maire de Blagnac



Je soussigné Maire de Blagnac
certifie que ce plan est
conforme à l'alignement

de la commune de Blagnac

le 22 novembre 1863

Le Maire de Blagnac

Huchard

Le Maire de Blagnac

Huchard

Plan d'alignement
des alentours de l'église
avec l'état des maisons
à acheter (1863)

En décembre 1864, il charge le maire de Beauzelle, Prosper Ferradou, d'une nouvelle enquête.

Même si nous n'avons pas connaissance des termes exacts de son procès-verbal**, nous comprenons, d'après la « Réplique à l'avis contraire du commissaire enquêteur » signée par le maire, Jean Rocolle et envoyée au préfet le 8 janvier 1865, que Prosper Ferradou conteste « le caractère d'utilité publique » de ce projet et qu'il s'oppose à l'acquisition des autres immeubles, tout comme nous devinons ses reproches et ses conseils.

D'après le commissaire, il aurait été préférable « pour faire quelque chose de bien » d'ouvrir l'avenue de l'église « dans l'axe du portail de l'église et pour cela acheter dès maintenant les maisons désignées sur le plan par les numéros 162, 163 et 164 ».

Si le projet « avait pour unique but de faire une avenue à l'église », cette remarque serait valable, mais il n'en est rien, explique le maire. Car, en votant ce projet « l'administration locale a en vue de dégager l'église de toutes les maisons qui la masquent au couchant et de celles qui l'avoisinent de trop près sur les autres confrants aux fins d'assurer tout à l'entour de cette belle église l'embellissement du quartier, un passage convenable et régulier et notamment la circulation des charrettes chargées de bois ou de fourrage et qui jusqu'ici n'ont pu y passer avec facilité et sans dégrader les murs des maisons ».

Il ajoute : « Quand l'acquisition des immeubles compris dans le plan sera terminée le projet prévoit de faire débayer le sol des alentours de l'église jusqu'à peu près le niveau de la promenade publique qui longe le bas des maisons à acquérir c'est-à-dire à une distance de vingt-cinq mètres du portail de l'église (...) et ainsi à aérer et à rendre saine cette église qui est excessivement froide pour ne pas dire glaciale, à cause de l'humidité de ses murs qui suintent de l'eau sur divers points ».

Le maire continue à défendre le projet voté. Il n'est nullement question de commencer par acquérir les maisons désignées par le commissaire enquêteur « car, écrit-il, dans ce cas la maison du Sieur Avezac resterait isolée comme un large pilier entre la petite rue du pont de l'Oratoire et la rue que l'on perceraient en face le portail, ce qui serait désagréable à la vue ».

Le commissaire enquêteur déplore que parmi les 1 680 habitants du village aucun ne soit venu durant son passage et pense que les Blagnacais « sont indifférents à ce projet ».

Ce n'est pas de l'indifférence, rétorque le maire, mais « ils connaissent l'importance du projet, l'approuvent et le désirent tant qu'ils n'ont pas vu la nécessité de se déplacer ».

L'envoyé du préfet fait également remarquer qu'« il serait plus avantageux pour la commune de renoncer au projet » et de « consacrer le montant des fonds à l'acquisition d'un terrain sur lequel serait construit un édifice servant à la fois de mairie et de maison d'école... »

Le maire rappelle que « pour réaliser ce projet que l'administration hâtera de tous ses moyens, la commune est forcée d'attendre encore quelques années, époque où elle pourra trouver des fonds suffisants dans le produit de la vente d'un nombre considérable d'arbres complantés dans le ramier communal et qui sont encore en pleine vigueur ».

Après avoir réfuté tous les points du procès-verbal, le maire conclut en écrivant « que le projet concernant l'église est le plus important de ceux que l'administration a en vue et qu'il est éminemment intéressant pour l'église et pour la circulation des charrettes car sur cinq rues qui aboutissent à cette église il n'y en a pas une où les véhicules chargés puissent passer librement (...) que ce projet conçu il y a vingt ans a été repris par l'administration actuelle (...) et qu'au moment où elle a voté un commencement d'exécution, réalisé les fonds nécessaires et traité même avec les propriétaires on ne doit pas renoncer à ce projet car dans ce cas ce serait pour l'administration travailler pour ne rien faire... »

Le conseil municipal à l'unanimité « supplie instamment M. le Préfet de bien vouloir soumettre ce projet à la sanction du Gouvernement accompagné de son avis favorable ».

La réponse du préfet ne se fait pas attendre. Dès le 16 janvier 1865, il renvoie « toutes les pièces relatives à l'acquisition d'immeubles par la commune de Blagnac pour dégager les abords de l'église ». Il ne peut donner

suite « à ce projet et autoriser les dépenses qu'il doit entraîner tant que la commune n'aura pas une maison d'école (...) qu'elle pourrait construire en vendant la mairie actuelle et en tenant compte de la subvention qui serait allouée sur les fonds du département et de l'État... »

Le conseil municipal se réunit dès la réception de cette lettre pour défendre le projet en question et envoie ses arguments au préfet. Le 5 février, celui-ci a bien pris connaissance de la délibération « exprimant les motifs qui poussent cette assemblée à préférer le dégagement de l'église à l'établissement d'une maison d'école l'ayant en projet dans quelques années ».

Mais « avant de statuer » il exige que la commune assure « au moyen d'une nouvelle location une bonne installation des services de l'instruction primaire... ».

En ce qui concerne cette demande, la municipalité fait preuve de bonne volonté comme nous l'avons vu dans le numéro 41 de la revue « Blagnac, Questions d'Histoire ».

Cette attitude et la construction de l'école en bonne voie de réalisation ont eu raison des réticences du préfet. Le 11 mars 1869, il transmet au maire, Pierre Debax, la copie du décret, paru le 20 février, qui déclare, enfin, « d'utilité publique le dégagement des abords de l'église de Blagnac » selon le nouveau plan d'alignement dressé, en 1868, par le géomètre, M. Bayard et approuvé le 27 décembre.

Dans sa lettre jointe à cet envoi, le préfet invite Pierre Debax à « proposer de nouveau aux propriétaires des immeubles un arrangement à l'amiable » avant de recourir à l'expropriation et autorise la commune « à emprunter la somme de seize mille francs remboursables en dix ans... » pour le règlement de l'indemnité qui doit revenir aux propriétaires dépossédés.

Bertrand Lavigne, dans l'Histoire de Blagnac, ne mentionne pas cet emprunt mais, une somme de trente mille francs attribuée à la commune peut-être par l'État (il n'est pas sûr de la provenance). Il pense que cet argent a été bien employé à part celui « consacré à l'acquisition et à la démolition de cinq à six maisons très saines, très bien exposées, pour la

seule satisfaction de démasquer l'église ». Il critique cette démolition qui « en coupant la ligne des anciens murs, a enlevé tout son caractère au village » et l'emploi de cet argent qui aurait dû servir « à l'assainir, en ouvrant, élargissant, démolissant les petites ruelles et en donnant de l'air et du soleil à ces vieilles maisons humides, malsaines, où les familles pauvres viennent, à cause de la modicité de la location, contracter » des maladies. Mais, dit-il avec véhémence, « qu'importe la santé, l'avenir des familles pauvres à ces hommes des anciens temps qui ne voient dans leur village que l'église, qui sacrifient tout à l'église, ne veulent et ne comprennent rien en dehors de l'église ». Il accuse le conseil municipal et non le maire, Pierre Debax et son adjoint, Jean Lavigne, « qui, pendant tout le cours de leur administration, se sont montrés des esprits judicieux et libéraux, favorisant de tout leur pouvoir le développement de l'instruction publique et prenant à cœur les intérêts de leurs administrés ».

Nous reconnaissons bien là le caractère et les convictions de Bertrand Lavigne, mais nous ne nous permettons pas de porter un jugement !

4) La place de l'église

En septembre 1870, se termine la démolition des maisons achetées par la commune dont quatre par expropriation, les autres à l'amiable, pour le dégagement de l'église paroissiale.

> Vente des matériaux

Dès le 20 décembre 1869, le conseil municipal prévoit la vente des matériaux provenant de ces maisons.

Sans attendre leur destruction, le 30 mai 1870, la commune en vend cinq sur pied. L'adjudicataire entreprend rapidement le travail de démolition, « rend le sol libre dans le mois suivant cette démolition (...), enlève les matériaux au fur et à mesure (...), comble les fondations au niveau du sol... ». Il verse le prix de l'adjudication à la Caisse municipale le 1^{er} octobre.

Le 6 novembre de la même année, Pierre Lacombe, adjoint au

maire, assisté de MM. Barrué et Clerc, conseillers municipaux et de M. Vigouroux, receveur municipal, procède « devant l'église paroissiale » à la vente « par voie d'adjudication publique (...) des matériaux et bois de construction provenant de la démolition des maisons achetées par la commune... ». Cette vente « a été votée par le conseil municipal le 15 mai dernier, approuvée par M. Le Préfet le 30 du même mois et annoncée par voie d'affiches et à son de caisse dans tous les lieux accoutumés ».

Les cinquante-six lots, allant de deux à cent soixante-quatorze francs, rapportent une recette totale de mille soixante-neuf francs dix.

Les adjudicataires*** payent « le montant à la Caisse municipale le 1^{er} décembre au plus tard et, entre les mains du Greffier de la Mairie, leur part des frais auxquels la vente donne lieu, en sus du prix de l'adjudication ». Ils sont tenus « d'enlever les matériaux dans la huitaine » suivant ce 6 novembre.

Début 1871, l'emplacement devant l'église, totalement déblayé, ressemble à une place.

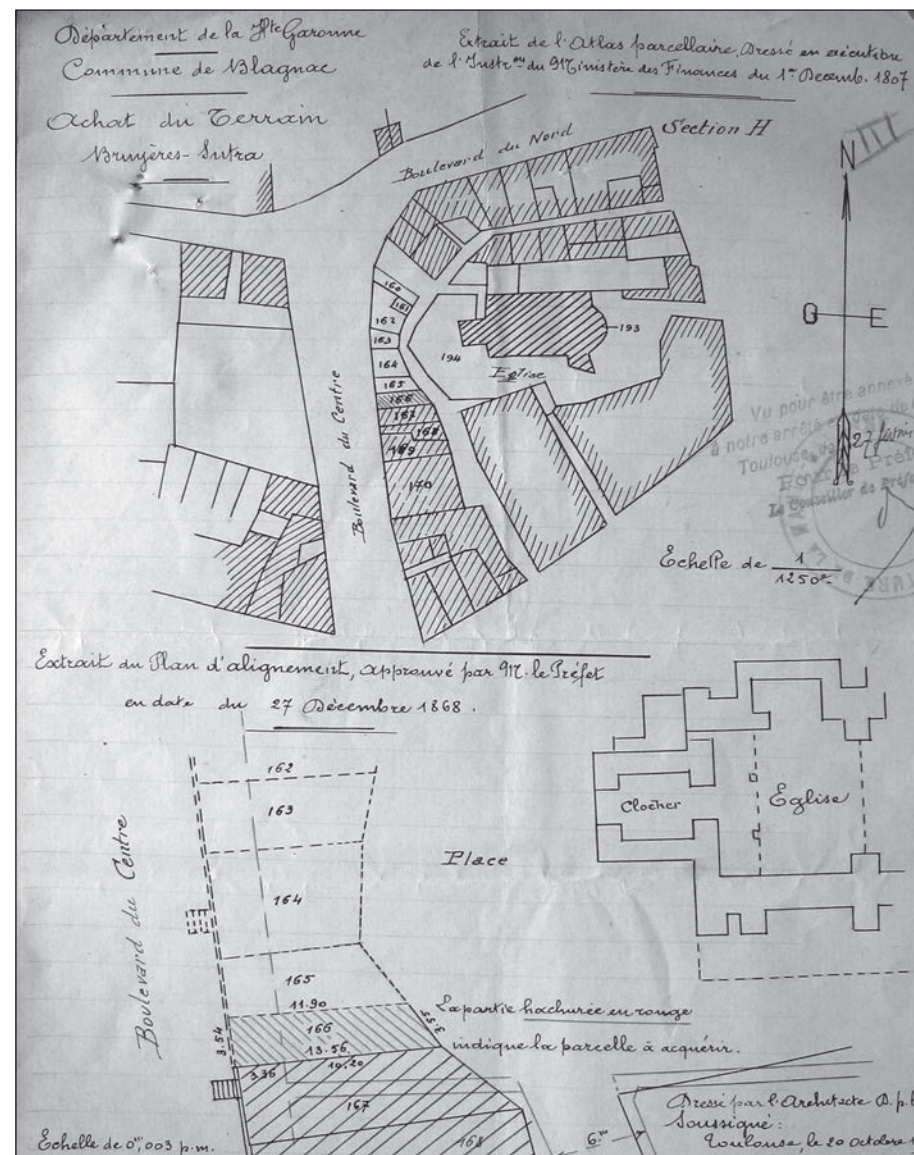
> Élargissement de la place

Toujours selon le plan d'alignement général du géomètre, M. Bayard (cité plus haut), approuvé par le préfet le 27 décembre 1868, cette place doit être agrandie par l'achat et la démolition de deux autres maisons.

L'une appartient à Guillaume Laux, maçon charpentier à Toulouse, « l'ayant recueillie dans la succession de la Demoiselle Jacqueline Gabrielle Caumont, sa tante ».

Le 27 janvier 1877, il signe la promesse de vente devant le maire, Raymond Benazet, de « cet immeuble, situé sur la place de l'église, dont le sol doit être incorporé à la voie publique conformément au plan général d'alignement ».

Après l'enquête effectuée en avril par le maire de Cornebarrieu, M. Marques, le secrétaire général, délégué par le préfet « en tournée », autorise, le 17 mai, la commune de Blagnac à acquérir cette maison



▲
Plan de 1868 comparé à celui de 1807
(réalisé en 1924 pour l'achat de la dernière maison)

« moyennant la somme de mille huit cent-cinquante francs prise sur les fonds libres en caisse ».

Le vendeur « s'oblige à la démolir à ses frais et d'enlever les matériaux dans un délai de trois mois après l'approbation préfectorale ».

Dès la fin de ces travaux, la commune versera à Guillaume Laux le prix convenu.

La commune de Blagnac n'achète la seconde... qu'en 1925. Madame Subra née Bruyères, habitant avec son mari route de Lombez à Toulouse, « vend cette parcelle de terrain de quarante-deux mètres carrés lui appartenant sur la place de l'église sous le numéro 166 section H ».

Le 15 février 1925, le commissaire enquêteur, M. Lachambre, maire de Cornebarrieu, se dit « favorable à cette acquisition car ce terrain, estimé à huit cents francs par l'architecte, M. Gilet, le 16 octobre 1924, servira à l'élargissement de la place de l'église ».

Le 27 février suivant, le préfet autorise le maire, Étienne Carles, à traiter avec Madame Subra.

> Aménagement de la place

Le 10 août 1878, M. Jusserand, expert, présente au maire, R. Benazet, le plan et « le devis des ouvrages relatifs à l'aménagement ou amélioration de la place de l'église et de ses abords ».

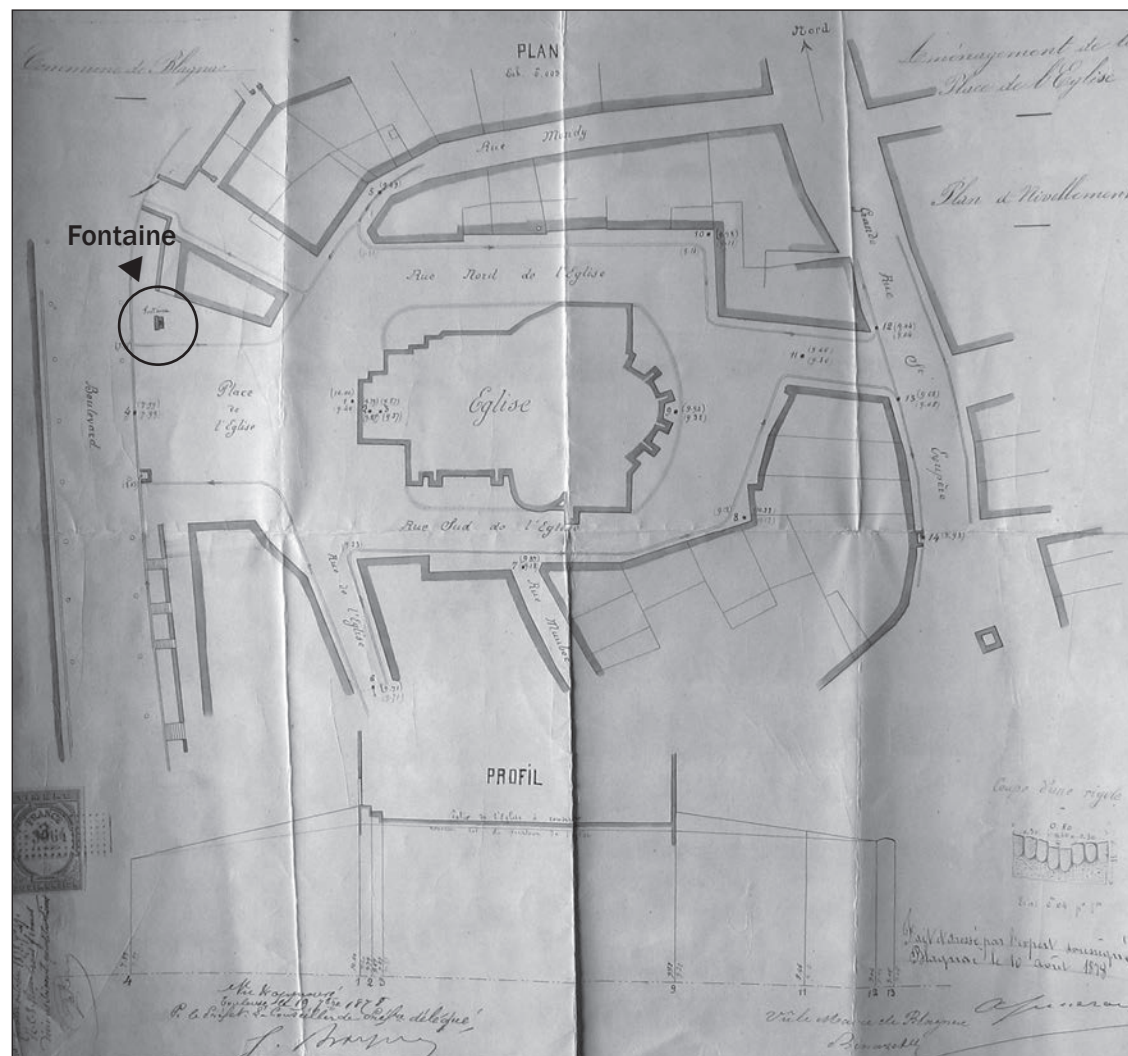
Il s'agit « des travaux de terrassement faits à la tâche ou à la journée par voie de régie » ainsi que « de la construction de rigoles pavées, du transport et de l'épandage de gravier et de la pose de marches ou seuils en pierre dure ».

Les matériaux employés « proviendront du ramier communal (...) La distance d'environ deux cents mètres » facilitera « le transport et le dépôt des déblais ».

Une couche « de gravier fin dont le diamètre variera de un à cinq millimètres recouvrira la chaussée sur une épaisseur de douze centimètres » après le nivellement du sous-sol.

Les rigoles pavées « auront 0,80 mètre de largeur, cuvettes et revers compris et s'étendront sur une longueur totale de deux cent quatre-vingts mètres ».

Le montant total de cet aménagement dont le devis détaille chaque étape,



▲
Plan d'aménagement de la place en 1878.
L'expert a fait une erreur :
ce n'est pas la rue Saint-Exupère mais la Grande rue du village.
À remarquer : la fontaine



1912

s'élève à mille quatre cent-trois francs zéro quatre. La municipalité prévoit mille cinq cents francs au cas où « *des dépenses imprévues* » se présenteraient.



BANLIEUE DE TOULOUSE

Vers 1920

Phototypie Labouche frères, Toulouse.

171. - BLAGNAC - PLACE DE L'ÉGLISE

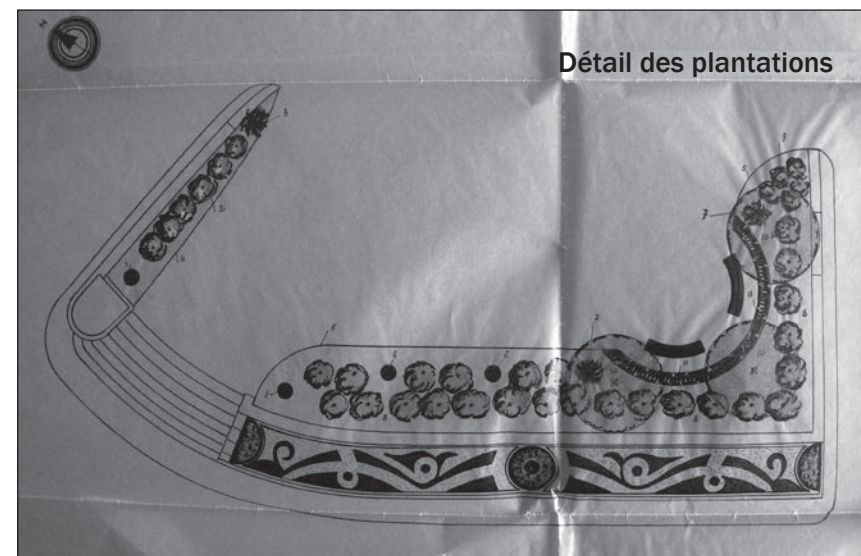
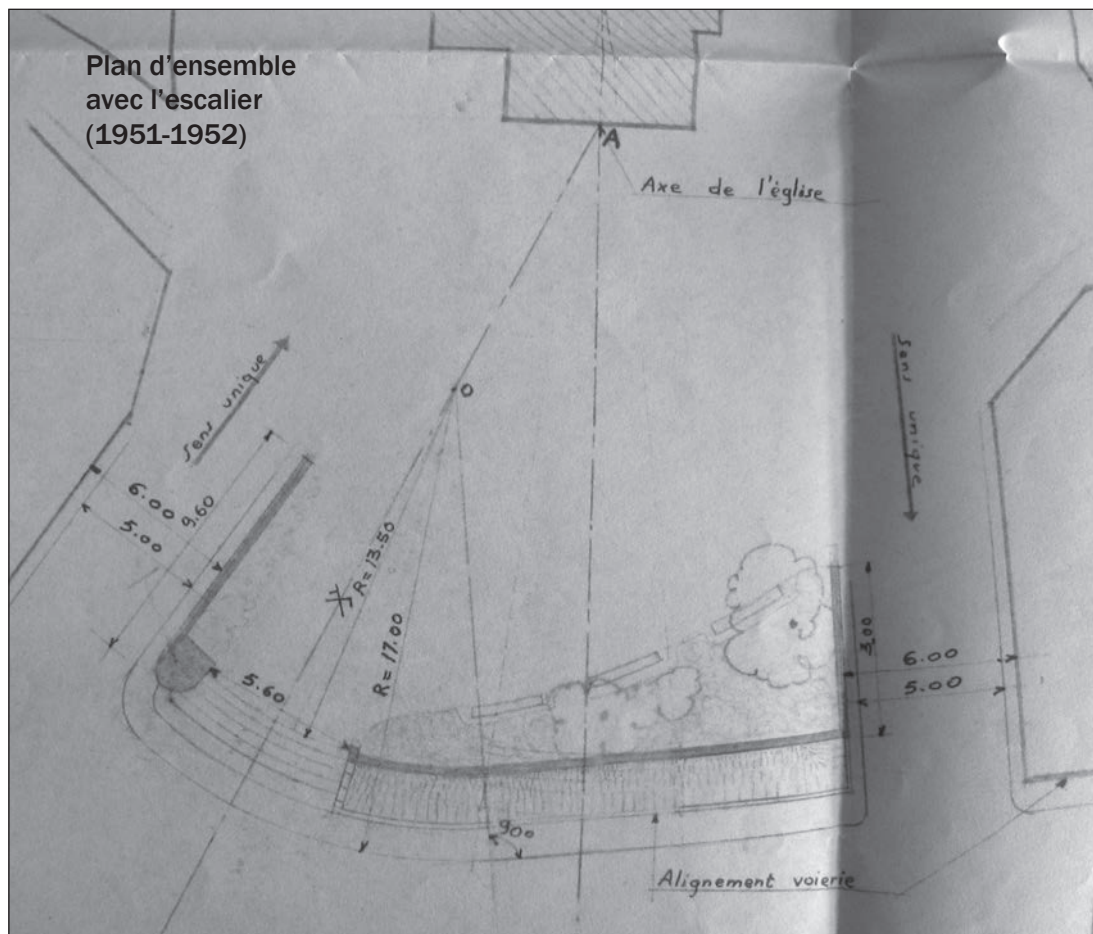
Le préfet donne son accord pour ces travaux et pour leur coût le 19 septembre 1878.

Devant l'église bien dégagée s'ouvre, enfin, une vraie place, de « *bonnes dimensions* », en pente vers le boulevard, gravillonnée « *finement* » et plantée d'acacias odorants selon de témoignage de nos Aînés. Plus de soixante-dix ans après, le 15 juin 1951, le maire, Jean-Louis Puig, et les conseillers municipaux décident un nouvel aménagement de cette place pour lui donner l'aspect quasi actuel. Ils prévoient la construction d'un mur de soutènement et d'un escalier.

Le personnel municipal se charge « *de l'arrachage des arbres et de l'apport de terre pour le nivellement* ».

Le 10 juillet suivant, M. Fernand Tranier obtient l'adjudication des travaux de maçonnerie pour la somme de six cent vingt-neuf mille francs.

Le 29 septembre, le préfet, « *vu l'avis favorable de l'Inspecteur Départe-*



bandes » sont plus nombreux qu'à gauche où ils sont plantés sur une seule rangée.

Conclusion

La présence d'une place devant l'église semble aujourd'hui banale et naturelle. Pourtant, près de cent-cinquante ans séparent sa conception de sa réalisation. Pensée, au début du XIX^e siècle, surtout pour mettre l'église en valeur, elle devient avec le temps un élément « d'embellissement » du centre de Blagnac.

Actuellement, cette notion prévaut, comme en témoignent le fleurissement de cette place et l'interdiction d'y garer les voitures.

Suzanne Béret

mental de l'Urbanisme » en date du 19 septembre précédent, autorise le maire à faire aménager la place de l'église comme prévu dans la délibération du conseil municipal.

Le 5 juin 1952, M. Tranier termine ce qui lui a été commandé : mur, escalier, carrelage.

Dès le 10 juin, la commune achète à La Flambelle des « végétaux » à feuilles persistantes, essentiellement des fusains argentés ou panachés, coûtant seize mille trois cent vingt francs et crée « un jardin » de chaque côté de la place. À droite, les arbustes « disposés en plates-

NOTES

*C'était un porche adossé au mur nord de l'église et appuyé sur le mur de clôture de l'ancien prieuré, selon la définition donnée par Bertrand Lavigne dans l'Histoire de Blagnac. Sur le plan du XVIII^e siècle et sur celui de 1820, une petite entrée semble exister côté nord de l'église. Est-ce le porche en question ? Nous ne pouvons pas répondre à cette question dans l'état actuel de nos connaissances.

**Nous n'avons pas trouvé les procès-verbaux de ces enquêtes aux archives municipales de Blagnac.

***Pour que les Blagnacais de souche trouvent, peut-être, parmi eux un de leurs ancêtres, voici leurs noms : Autané Antoine ; Benazet Jean-Pierre ; Balès Etienne ; Boé François ; Bessièrès Louis (?) ; Brette, vétérinaire ; Bézard Joseph ; Bruyères veuve ; Bert Joseph ; Calac Gaspard ; Calac père ; Caumont Jean-Bernard ; Cassagne, cantonnier ; Carrière Hippolyte ; Caumont jeune ; Clerc Jacques ; Cassagne Cassagnol ; Cantayre Jean ; Durand Charles ; Double père ; Delmas Georges ; Dupuy Jean père ; Daste Bernard ; Dufour Joseph ; Dadé Jean ; Fleurian Pierre ; Florac Jeantou : Gazagne ; Gendre Etienne ; Gauthier Pierre ; Gars Emmanuel ; Grazide Jean ; Higounenq Antoinette ; Larroque, cafetier ; Laux Jean-Bernard ; Laux Guillaume ; Lannes Jean ; Lannes Barthélémy ; Latrille Èxupère ; Mayens Louis ; Marceillac Jean-Bernard ; Mathaly Joseph ; Morture Jean ; Nadal Jean Nadalet ; Pressac Toutou ; Prades Pierre ; Ruffié Auguste ; Rancio Grégoire ; Rivière Jacques ; Sendreau Michel ; Suran aîné ; Suran François ; Suran Michel ; Suran Pitchou ; Samazan père ; Tournant Bertrand.

BIBLIOGRAPHIE ET SOURCES :

- Archives municipales de Blagnac Série M : 2M1, 2M5
- LAVIGNE (Bertrand), Histoire de Blagnac, Ed. Lafitte, Marseille 1978
- Revue « Blagnac, Questions d'Histoire » numéro 26
- Documents personnels de Jean-Louis Rocolle que je remercie.



La place encore autorisée au stationnement